Identifier et prévenir les risques psychosociaux : Cadres, Managers d'établissement ou d'entreprise

Depuis la loi du 31 décembre 1991, chaque entreprise a obligation de pratiquer l'évaluation a priori des risques professionnels auxquels sont exposés ses salariés. Depuis le décret du 5 novembre 2001, les résultats de cette évaluation doivent être consignés dans le « Document Unique ». Il s'agit en fait d'une « mise à plat » des risques professionnels, et de l'élaboration d'un plan d'action pour les prévenir et améliorer ainsi les conditions de travail des salariés et tendre vers la santé au travail.

Le terme de « Risques Psychosociaux » est assez récent et recoupe des notions ou réalités qui étaient appréhendées jusque-là de manière séparées : stress, harcèlement moral et sexuel, agressivité des usagers, souffrance au travail, conduites addictives, etc.
Ces RPS ont des effets manifestes sur la santé des salariés d'une entreprise ou d'un établissement. On pourrait dire qu'ils ont aussi un effet indirect sur la santé d'une entreprise ou d'un établissement : il est donc de l'intérêt de l'ensemble des « acteurs » d'en faire le « diagnostic » et de rechercher les « remèdes ». Autrement dit de mettre en place des améliorations pour prévenir ces risques (Art. L. 4121 du nouveau Code du Travail).

Durée	3 jours soit 21h
Lieu	Carré Public 6 rue J. Rolland à Albi
Dates	1 octobre 2014 10-17 octobre 2014
Tarif	630 € TTC

8 participants

Cela est d'autant plus vrai pour les établissements dont les missions sont à destination d'êtres humains ! Comment enseigner, éduquer, soigner, quand je suis « mal dans ma peau professionnelle », quand je me sens en danger ?

L'évaluation et la prévention des RPS sont donc, non seulement une obligation légale, mais assurément une nécessité humaine.

Objectifs

- Construire des outils et des méthodes, tableau de bord avec indicateurs de suivi appropriés pour identifier et prévenir les RPS,
- Connaître et comprendre son rôle en matière de détection, de signalement et de prévention, sa fonction, ses obligations en rapport avec les RPS,
- Faciliter le repérage des RPS, l'évaluation et la prise en compte de ces derniers dans les décisions,
- Accompagner l'intégration de la prévention des RPS dans les pratiques professionnelles en favorisant une culture commune du management par le respect et la reconnaissance du travail de chacun.

Méthodes pédagogiques

- Débats, discussions,
- Travail à partir de cas ou de situations concrètes,
- Partage des vécus, écoute, analyse par le groupe avec le formateur,
- Brefs exposés théoriques et réflexions en lien avec les réalités du terrain,
- Vidéoprojection de documents,
- Jeux, communication,
- Simulations de situations, jeux de rôles.

Programme

Jour 1. Des indicateurs globaux et individuels : vers un tableau de bord des RPS :

- Identifier les risques psychosociaux,
- Des indicateurs globaux pour l'ensemble de l'équipe : comprendre, expliquer,
- Des indicateurs individuels pour un membre de l'équipe,
- Rappel sur les « outils » institutionnels à disposition et ceux à créer,
- Élaboration d'une feuille de route pour chaque participant,

Jour 2. La boîte à outils :

- Retour sur les feuilles de route élaborées à la fin du 1er jour,
- La « boîte à outils » du Cadre, et un talent nécessaire : la communication,
- Réalisation d'un tableau de bord pour une équipe, un service, une entreprise,

Jour 3.

- Simulation ou jeux de rôles avec apports théoriques et méthodologiques,
- Les RPS du côté des Cadres : des fonctions assez « énormes »
- Des questionnaires pertinents / RPS,
- Élaboration d'un plan d'action.

Évaluation

- Questionnaire individuel
- Partage oral et collectif des niveaux de satisfaction - insatisfaction

Prérequis

- Avoir participé impérativement à la session tout public.

Public

Tout professionnel cadre d'une entreprise ou d'un établissement.

Intervenant

- Avec Bernard COULEAU, Psychologue, Consultant et Formateur
  Expert près la Cour d'Appel de Toulouse.